

## Changement à la garderie périscolaire

La municipalité s'appuie sur la fédération Léo Lagrange pour gérer et organiser l'Accueil de Loisir sans Hébergement, c'est-à-dire la garderie périscolaire et le centre aéré.

Il s'agit d'une prestation de service qui est régie par une convention liant la municipalité de Mirabeau et Léo Lagrange.

Dans le cadre de sa démarche la CAF subventionne la garderie périscolaire sous certaines conditions, notamment l'emploi d'un directeur de l'ALSH.

Compte tenu de l'organisation progressive de ces services, la CAF avait jusqu'à présent deux interlocuteurs : Léo Lagrange et la municipalité de Mirabeau.

La CAF désire dorénavant n'avoir plus qu'un seul interlocuteur. Nous avons donc modifié la convention nous liant pour que Léo Lagrange qui y est bien plus entraîné et performant que nous, gère les relations avec la CAF et plus particulièrement les demandes et dossiers de subvention.

Afin que la fédération Léo Lagrange soit gestionnaire, elle facturera et encaissera aussi la participation des parents pour la garderie périscolaire comme c'est le cas pour le centre aéré. Bien entendu cette participation sera prise en compte comme auparavant et viendra financer le service.

La seule différence pratique étant que le paiement des utilisateurs sera réalisé directement auprès de Léo Lagrange, et ne passera plus par la trésorerie sur les comptes de la municipalité qui reversait in fine cette participation à Léo Lagrange.

Par contre après accord avec Léo Lagrange, l'enregistrement, la

programmation des inscriptions et la méthode de facturation restent contrôlées par la municipalité et le règlement en cours ne change que sur le dépôt des inscriptions.

Léo Lagrange inscrit sa prestation dans une démarche éducative, culturelle et ludique, pas seulement de simple garderie, les activités proposées et la garderie accueillent parfois en fin d'après-midi jusqu'à 40 enfants. Cet accueil ne peut se faire en toute sécurité qu'en ayant une planification précise du nombre de participants.

Enfin, une commission école début janvier permettra d'évaluer le nouveau mode opératoire des inscriptions.

---

## Papa Noël

Beau succès de la matinée organisée par le Centre Communal d'Action Sociale pour les enfants de Mirabeau à l'occasion de Noël.

Plusieurs dizaines de bambins éblouis par un spectacle théâtral de qualité, une photo souvenir avec « le barbu » et une distribution de friandises, le tout sous la houlette de Mireille TEISSIER (Adjointe au Maire) et de son équipe du C.C.A.S, en présence du Maire, Henri SUMIAN.



[www.mirabeaunluberon.fr](http://www.mirabeaunluberon.fr)

N°4

Janvier 2013

# Le petit ÉCHO de la fontaine

## Recensement

### En 2013, Mirabeau se compte!

Combien d'habitants, aujourd'hui dans notre village ?

La réponse est pour très bientôt puisque, c'est maintenant officiel, toute la population sera recensée entre le jeudi 17 janvier et le samedi 16 février 2013.

Le recensement ce n'est pas seulement un banal exercice comptable dénombrant les habitants vivant en France. C'est aussi et surtout suivre chaque année l'évolution de la population, des communes et plus généralement de la société. Ses résultats aident, par exemple à prendre des décisions publiques en matière d'équipements collectifs tels que : crèches, hôpitaux, pharmacies, logements ou transports publics. Vos élus peuvent adapter les infrastructures nécessaires. Ils sont également très utiles pour les associations afin de répondre, au mieux, aux besoins de la population. Le recensement est donc un élément essentiel de l'organisation de la vie et de l'activité sociale. Il est indispensable d'y participer !

Donc, en 2013, MIRABEAU est recensé. Les communes de moins de 10 000 habitants font en effet l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de leur population, organisée par la mairie et l'INSEE. Vous êtes concernés.

Voici quelques réponses aux questions que vous vous posez à propos du dispositif.

#### Qui?

Un agent recenseur se rendra à votre domicile à partir du 17 janvier 2013. Vous pourrez le reconnaître grâce à sa carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire. Mais, cerise sur le gâteau, vous ouvrirez la porte à un visage bien connu, puisque ce

NOTEZ-LE ► NOTEZ-LE ► NOTEZ-LE ► NOTEZ-LE ► NOTEZ-LE ► NOTEZ-LE

### La Poste

La Municipalité a renouvelé le bail commercial de location des locaux qui abritent la Poste, rue de la Mairie.

### Voeux

Les voeux 2013 du maire aux mirabelains sont programmés pour le vendredi 25 janvier, salle des fêtes, place du Barry, à 18h30.

### Nouveaux

Bella Jade et Pascal, respectivement institut de beauté et coiffeur sont en pleine activité. Leurs magasins situés place du Barry, ont été inaugurés, le 14 décembre dernier en présence de la Municipalité et de la population.

### Transportez-vous

Des transports à horaires fixes quotidiens pour les trajets Mirabeau/Pertuis et Pertuis/Mirabeau, assurés par le Conseil Général sont disponibles (jusqu'au 31 août 2013) avec départs et arrivées, place du Barry et Pereiron : renseignements sur les panneaux des arrêts et en mairie

### Gens Heureux

Assemblée Générale de l'association le samedi 12 janvier à la salle des fêtes et grand loto le dimanche 27 janvier à 15 h toujours à la salle des fêtes.

Directeur de la publication : Henri Sumian.

Comité de rédaction : Marie-Dominique Champloy, Henri Lazzarino et Cyrille Trouchet.

Maquette : Laurence de Luze - Infographie : Cyrille Trouchet., Isabelle Munnera

Avec la participation de la commission communication.

Imprimeur Concept Graphique, imprimé sur papier recyclé



sont nos trois secrétaires qui sont en charge du recensement. Réservez leur le meilleur accueil.

Elles vous remettront une feuille pour le logement recensé, un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans ce logement et une notice d'information sur le recensement. Si vous le souhaitez, l'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires.

Lorsque ceux-ci sont remplis, ils doivent être remis à l'agent recenseur par vous-même, ou en cas d'absence, sous enveloppe, par un tiers (voisin, gardien etc.). Vous pourrez aussi les retourner à la mairie ou à la direction régionale de l'INSEE au plus tard le 16 février 2013.

### Confidentialité assurée

Ne craignez rien, toutes vos réponses sont strictement confidentielles. Elles sont transmises à l'INSEE (seul organisme à pouvoir exploiter vos questionnaires) et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal. Les élus de votre commune n'y ont pas accès. Les agents recenseurs sont évidemment tenus au secret professionnel.

• Pour obtenir des renseignements complémentaires, contacter la mairie au 04.90.77.00.04.

• Pour trouver les réponses à vos principales questions sur le recensement de la population 2013 : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

• Pour en savoir plus et consulter les résultats du précédent recensement : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

Le terme générique de « population légale » regroupe pour chaque commune sa population totale, sa population municipale et sa population comptée à part.

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, ainsi les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans des habitations mobiles, recensées sur le territoire de la commune qui constituent la population hors ménages.

La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur la commune (par exemple les étudiants majeurs logés ailleurs pour leurs études).

La population totale est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

## Déchets verts : vers une solution

La plateforme de déchets verts de Mirabeau (située derrière les Tennis) a dû être fermée au public.

Cette facilité donnée jusque-là aux Mirabelains était une tolérance, car la commune n'a aucune compétence à gérer les déchets (seule la CCLD est compétente dans ce domaine).

Ce dépôt étant assimilé par la Préfecture à une décharge sauvage non conforme, la municipalité a dû, en vertu de ses pouvoirs de police, en ordonner la suppression.

Les déchets verts doivent être déposés à la déchetterie de Pertuis en attendant la réalisation du projet de centre d'apport volontaire de la CCLD (pour les gravats, encombrants, végétaux et autres déchets) qui se situera sur la commune de la Tour d'Aigues et qui devrait voir le jour en 2014.

Voir à ce sujet le document sur internet : '<http://www.cclid.fr/images/stories/articles/projets/cav.pdf>'.

Dans l'attente, pour assurer un service minimum local, et ainsi éviter des déplacements sur Pertuis, il a été décidé de mettre en place une expérimentation avec la CCLD.

Une benne a ainsi été mise à disposition le 31 octobre 2012 pour un premier essai au dessus de la pharmacie

Bilan de l'expérimentation sur Mirabeau : collecte du mercredi



31/10, retrait des bennes le samedi 03/11/12 : 1480 kg de déchets verts collectés.

Pour la valorisation des déchets de jardin (non volumineux) et biodéchets ménagers (pelures de légumes par exemple) : des composteurs en bois sont en vente à la Communauté de Communes au prix de 18 € (tél. 04 90 07 48 12).

Pour toute question relative à cette collecte : 'service.dechets@cclid.fr'.



La CCLD devient  
« Communauté Territoriale Sud Luberon »



La Communauté de Communes a choisi d'avoir une réflexion sur son identité afin d'éviter des confusions pour la population avec les communautés de communes voisines (Provence Luberon Durance, Luberon Durance Verdon, Portes du Luberon), ou présentant des similitudes avec le logo du Sivom Durance-Luberon.

L'idée étant aussi de modifier un logo trop figé vers une enseigne plus ouverte.

Au conseil communautaire du 28 juin 2012, la Communauté de Communes Luberon Durance a décidé de devenir Communauté Territoriale sud Luberon et de se doter d'une nouvelle image. Un logo composé de quatorze pétales symbolisant les 14 communes du territoire. L'utilisation d'une diagonale orientée vers le haut évoque une dynamique.

Les couleurs :

- Le marron représente le territoire, le terroir.
- Le vert évoque la nature, cette teinte anis donne une touche de modernité.
- Le bleu symbolise l'eau au sein du territoire : la Durance, l'étang de La Bonde, l'Eze, les sources...

Ce nouveau logo renvoie l'image d'une collectivité dynamique et respectueuse de son environnement, au service de son territoire.